Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 019-251913604-20261102-2026_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
SYNDICAT DE SECHEMAILLES

Nombre de Membres en exercice : 8

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES

L'an deux mille vingt -six,
Le deux novembre à dix-huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe AYFFRE, Président.
Date de la convocation : 22/10/2026

Etaient présents : Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Wilfried DUTERTE, Michel SAUGERAS.
Avait donné procuration : Marie-Chantal FARGES à Michel SAUGERAS
Etaient absents non représentés : Aurélie DEBOUCHER, Régis HOUBIGAND

Objet : Ligne de Trésorerie **2026-20**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Considérant le nécessité d'ouvrir une ligne de Trésorerie pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie du fait d'un décalage entre mandatement des dépenses et perception de recettes.

La Ligne de Trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire du Syndicat. Les tirages de crédit s'effectuent en cas de nécessité.

Après étude des offres reçues, M le Président propose d'avoir recours à la proposition formulée par la Caisse d'Epargne.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 019-251913604-20261102-2026_20-DE

CARACTERISTIQUES

↗ **Emprunteur :**	**SYNDICAT INTER AMENAGEMENT PLAN EAU SECHEMAILLES**
↗ Montant :	**60 000 euros**
↗ Durée :	364 jours
↗ Taux d'intérêt : [Base de calcul : exact/360]	**Taux indexé : ESTER + 0.58% (à titre indicatif valeur Ester ce jour : 2.44%)** **Ou** **Taux fixe : 3.48%**
↗ Process de traitement automatique :	• tirage : crédit d'office • remboursement : débit d'office
↗ Demande de tirage :	aucun montant minimum
⊕ Créneau horaire de saisie : ⇕ date de valeur [J = jour ouvré] :	7H — 16H30 — 21H J + 1 — J + 2
↗ Demande de remboursement :	aucun montant minimum
⊕ Créneau horaire de saisie : ⇕ date de valeur [J = jour ouvré] :	7H — 16H30 — 21H J + 1 — J + 2
↗ Paiement des intérêts :	chaque mois ou trimestre civil par débit d'office
↗ Frais de dossier :	Néant
↗ Commission d'engagement :	0.10%
↗ Commission de mouvement :	Néant
↗ Commission de non-utilisation :	0.10% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages.

EXECUTION DES TIRAGES PAR VIREMENT BDF OU CREDIT D'OFFICE

↗ ⊕ Créneau horaire de saisie :		7H	11H — 16H30	21H
⇕ date de valeur appliquée :	VIRT	J	----	J + 1
[J = jour ouvré]	CO	J + 1	J + 1	J + 2
			⇑ choix offert à l'Emprunteur ⇑	

↗ Commission de gestion : Néant

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 3.48% pour un montant de 60 000 € pour une année ;
- autorise le Président à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier ;
- autorise le Président à procéder aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat.
- dit que la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Ussel en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme,
Meymac, le 06/11/2026

Le secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Syndicat Intercommunal de SECHEMAILLES
MAIRIE de MEYMAC 19250

Le Président,

Philippe AYFFRE